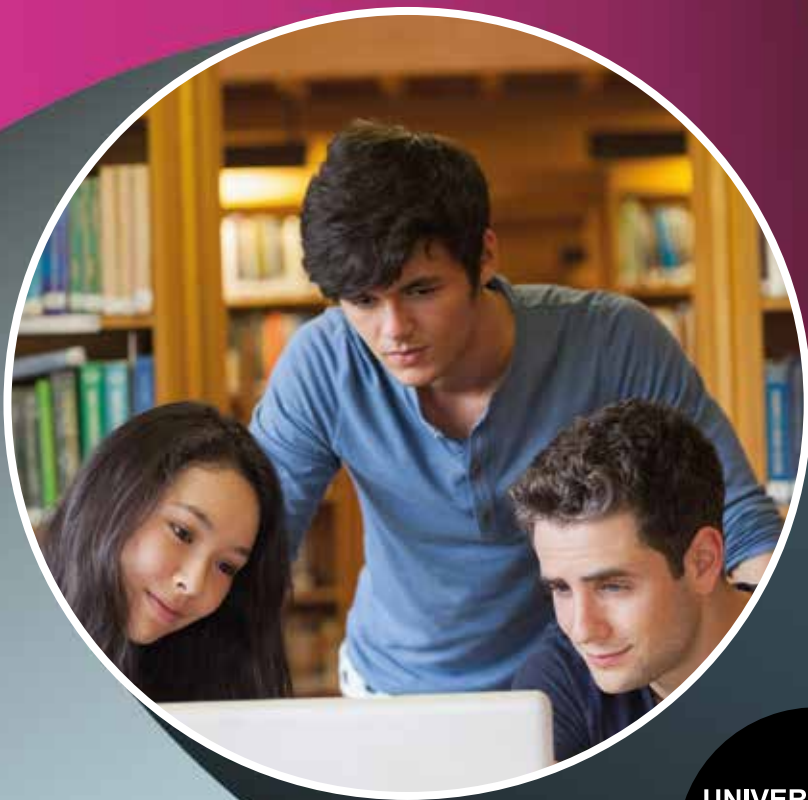



Guide du doctorant 2015-2016



UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS



Guide du doctorant 2015-2016

Directrice de la publication : Danielle Tartakowsky

Le guide du doctorant 2015-2016
de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis a été réalisé
par Séverine Mardirossian avec la collaboration de toute l'équipe
des écoles doctorales et du service communication

PRÉAMBULE

La thèse a longtemps été conçue comme la voie d'accès aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle le demeure. Mais ce débouché naturel ne saurait être tenu pour exclusif. Un débat est engagé au plus haut niveau de l'Etat pour que le doctorat soit reconnu dans la haute fonction publique. La croissance des thèses aujourd'hui financées dans le cadre de contrats CIFRE est significative d'une attente accrue des milieux économiques et associatifs et une récente enquête de l'APEC montre que le salaire des jeunes docteurs dans le privé dépasse celui de tous les autres diplômés. C'est assez dire que les compétences variées que le doctorat permet d'acquérir sont de plus en plus reconnues et recherchées sur le marché du travail.

Qui s'engage dans cette voie doit du moins savoir que la réalisation d'une thèse requiert un investissement personnel d'une très grande exigence et que sa préparation s'inscrit à plus d'un titre en rupture de continuité avec le master. Puisse ce guide permettre à toutes celles et à tous ceux d'entre vous qui s'engagent dans ce qui est une aventure exaltante de trouver aisément tous les renseignements qui leur seront nécessaires.

Danielle Tartakowsky

Présidente de l'Université

POURQUOI LE GUIDE DU DOCTORANT ?

Dans « La solitude du thésard de fond » (Sciences humaines, 2011, n°130) la journaliste Héloïse Lhérété, comparait le thésard à un coureur de fond, devant tenir la distance, dès lors qu'il s'engage dans ce marathon qu'est le doctorat. Si la métaphore peut tenir concernant la durée de l'épreuve, l'idée de solitude des doctorant-e-s, très répandue naguère, repose, pour ce qui est des Sciences Humaines et Sociales, sur une tradition en grande partie révolue selon laquelle l'inscription en thèse était une aventure individuelle fondée sur la rencontre avec un directeur ou une directrice de recherche. Aujourd'hui, les doctorant-e-s s'inscrivent dans une Ecole doctorale, s'insèrent dans l'équipe (Unité de recherche) de leur directeur de recherche, ils ou elles sont amené-e-s à y fréquenter d'autres doctorant-e-s, et d'autres enseignants-chercheurs qui participeront aussi à leur initiation et à leur formation. L'Ecole doctorale, comme l'équipe, leur fournissent des moyens pour progresser dans l'univers de la recherche, aussi bien par des formations destinées à affiner leurs compétences que par un cadre matériel destiné à faciliter leurs travaux. De surcroît, par leur Ecole doctorale, doctorantes et doctorants bénéficieront d'un espace créatif de rencontre avec leurs pairs au-delà de leur discipline de référence.

Le nouveau doctorant, la nouvelle doctorante, entament certes une course de fond, mais ils n'y sont plus seul-e-s et ce guide est destiné à rendre visible les moyens mis à leur disposition pour mener à bien ce projet individuel si complexe qu'on appelle « faire une thèse ».

Laurence Gavarini

Vice-Présidente de la Commission de la Recherche

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4		
DEVENIR DOCTORANT	10	FORMATION DOCTORALE	34
1 – Définir son sujet de thèse	10	1 – La durée de la thèse	34
2 – La codirection	10	2 – L’encadrement et le suivi de la thèse	35
3 – La cotutelle internationale de thèse	10	3 – Les ateliers de formation mutualisés et les séminaires de recherche	35
4 – Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »	11	4 – La soutenance de la thèse : organisation et délais réglementaires	36
5 – Doctorat par la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE)	12		
Financer sa thèse	13	LA BIBLIOTHEQUE DE L’UNIVERSITE	38
1 – Contrats doctoraux, CIFRE et contrat ATER	16	Le portail HAL	40
2 – Financements ponctuels et bourses	17	La Maison des Sciences de l’Homme Paris Nord	42
3 – Portails d’offres de financement	20	Appel à projet 2015	
Présenter sa candidature	21		
STRUCTURE DE LA FORMATION DOCTORALE	24	ÊTRE DOCTEUR	46
La direction des services de la recherche	24	Les métiers visés	46
La coordination des écoles doctorales	25	LISTE DES DOCTORATS	52
Les écoles doctorales	25	INFOS PRATIQUES	56
École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)	26	Acc&ss Paris-Nord (Centre de Mobilité Paris-Nord)	56
École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)	28	Contacts utiles	57
École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)	29		
École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)	31		



Devenir
doctorant



DEVENIR DOCTORANT

1 – DÉFINIR SON SUJET DE THÈSE

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la réalisation s'inscrit dans le délai de trois ans prévu par les textes officiels (Arrêté 7 août 2006, Art. 15).

Le choix du sujet de thèse suppose un complet accord entre le doctorant, le directeur de recherche, et, le cas échéant le co-directeur, ainsi que le directeur de l'unité de recherche concernée à partir d'un projet conséquent rédigé par le candidat. Doctorant et directeur veilleront à ce que ce projet puisse trouver à s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche de l'unité. Il fait office de premier engagement entre le doctorant et son directeur de recherche, formalisé au moment de l'inscription (Charte des thèses de l'université Paris 8).

Il est possible également de réaliser le doctorat selon les dispositifs spécifiques suivants :

2 – LA CODIRECTION

La codirection est fondée sur la pertinence scientifique de l'apport d'un deuxième directeur de recherche.

Si le codirecteur est non habilité à diriger des recherches et/ou hors université Paris 8, la demande de codirection doit être déposée par le directeur principal auprès de la commission de la recherche qui se prononce en formation restreinte au vu d'un argumentaire solidement établi.

3 – LA COTUTELLE INTERNATIONALE DE THÈSE

La cotutelle de thèse est une procédure régie par un arrêté (6 janvier 2005) mise en œuvre à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement qui permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère.

L'étudiant est inscrit dans les deux universités, il paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

L'étudiant s'engage à suivre alternativement des enseignements et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties dans la convention. Au terme des années de préparation, une soutenance unique, dont les conditions de déroulement doivent être précisées dans la convention, est organisée dans l'une ou l'autre université, avec un jury mixte d'au moins quatre membres.

Cette soutenance donne lieu à la délivrance de deux diplômes correspondant dans chacun des deux pays à la fin des études de doctorat : grade de docteur pour l'université française, équivalent pour l'université étrangère. La cotutelle doit être mise en place au cours de la première année de la thèse.

Contact : cotutellep8@univ-paris8.fr

Coordination des écoles doctorales

Bureau D 213

Tél. : 01 49 40 70 52

4 – LE « DOCTORAT EUROPÉEN » OU « DOCTOR EUROPEAUS »

Le Label européen est connu sous le terme de « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeaus » et ajoute au diplôme de doctorat la reconnaissance d'une dimension européenne et favorise la valorisation de la formation doctorale à l'international.

Au diplôme de doctorat classique, s'ajoute une attestation « Doctorat européen ».

Cette procédure est indépendante de la cotutelle de thèse et peut s'y ajouter.

L'obtention de ce label est assujettie à 4 conditions :

- le doctorat doit en partie avoir été préparé pendant un séjour de recherche d'au moins un trimestre dans un autre pays européen ;
- l'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.
- au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays européen, autre que celui du pays où la soutenance a lieu
- une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Le doctorant souhaitant obtenir le label « Doctorat européen » doit en informer son école doctorale avant la soutenance. Il sera souhaitable que la démarche soit envisagée dès le début du doctorat afin d'intégrer cette procédure dans le planning de réalisation de la thèse.

Au moment du dépôt de son dossier de soutenance à l'école doctorale, il complète la composition du jury proposée et signée par le directeur de thèse par un formulaire attestant que le doctorat a été préparé pendant un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays européen . Il joint également un compte-rendu de son séjour.

5 – Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Références :

- Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Décret n°2013-756 du 19 août 2013 sur la validation des acquis par les établissements d'enseignement supérieur ;
- Loi n°2006-450 au code de l'éducation du 18 avril 2006 ;
- Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Selon la loi n° 2002-73 dite de modernisation sociale du 17 janvier 2002, « toute personne engagée dans la vie professionnelle depuis au moins trois ans peut demander d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle et personnelle par la validation des acquis de l'expérience ».

Le diplôme du doctorat sanctionne la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche dans un domaine scientifique, la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à construire une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et à en exploiter les résultats.

Bureau de la VAE

LEBERT Aline / MEYER Ghislaine

Bureau A2279

Tél : 01 49 40 67 73

Courriel : vae@univ-paris8.fr

FINANCER SA THÈSE

Financer sa thèse devient de plus en plus incontournable. Mais trouver un financement n'est pas simple et prend du temps, cela nécessite souvent de s'y préparer dès le Master 2. La recherche de financement se fait alors en lien étroit avec votre projet de thèse, votre [futur] directeur de recherche et en tenant compte de vos aspirations professionnelles après la thèse.

Deux grands types d'aides financières sont accessibles aux doctorants et aux futurs doctorants :

- des financements pluriannuels, tel que le contrat doctoral
- des financements ponctuels, comme les aides à la mobilité ou les bourses

Seules les principales aides sont ici mentionnées. Vous trouverez une description plus approfondie dans la plaquette intitulée **Doctorat, un financement adapté à votre projet** (disponible à l'adresse http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac/index.php?lvl=notice_display&id=1838).

Contrats doctoraux, CIFRE et contrat ATER

CONTRATS DOCTORAUX :

Le contrat doctoral est un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans. Il peut être financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, par la région ou par la Commission européenne.

CONTRAT DOCTORAL PARIS 8

Le contrat doctoral (contrat de trois ans) est reconnu comme une vraie expérience professionnelle. Le doctorant exerce les fonctions de doctorant contractuel dédié à la recherche dans le cadre de la préparation du doctorat. En-dehors de l'activité de recherche principale, d'autres activités facultatives complètent le dispositif :

- l'enseignement ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;

- des missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale ;
- une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Pour en savoir plus voir : Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Lien : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000020552499&dateTexte=&categorieLien=id

Les écoles doctorales organisent chaque année un concours pour l'attribution des contrats doctoraux. Suivant les écoles doctorales il a lieu soit fin juin, soit début septembre. Se renseigner auprès des gestionnaires des écoles doctorales.

CONTRAT DOCTORAL DU LABEX Arts- H2H (Laboratoire d'excellence des arts et médiations humaines)



Il regroupe **14 unités de recherche** en arts, esthétique, technologie et histoire des arts, littérature, philosophie, linguistique, psychologie, sciences cognitives, sciences de l'information et de la communication, des universités Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et Paris Ouest Nanterre – la Défense, et **13 partenaires d'excellence**, comprenant des grandes écoles d'art (l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs, l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière, le Conservatoire national supérieur d'Art dramatique, le Centre national de danse contemporaine d'Angers), de grandes institutions patrimoniales, de création et de diffusion (les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, le Centre Pompidou, le Centre Pompidou Metz, la Chartreuse de Villeneuve Lez-Avignon), et l'EPCS Campus Condorcet.

Les projets qu'il développe, tous collaboratifs et situés au croisement des disciplines, confrontent les corpus, méthodologies et formats scientifiques avec les dispositifs de la création artistique. Suscitant des espaces d'expérimentation hybrides, entre théorie et pratique, ses recherches font le lien entre l'art et le monde, les sciences humaines et sociales et les sciences expérimentales à visée de modélisation, à l'aune des nouvelles configurations induites par le numérique.

Avec ses 1000 chercheurs, ses 370 enseignants-chercheurs et ses 600 doctorants, il constitue un réseau d'excellence ayant l'ambition

d'accompagner les métamorphoses en cours, d'engendrer des prototypes ouverts sur des applications concrètes pour la société, de susciter l'invention de nouvelles formes d'art et de pratiques sociales. Le Labex Arts-H2H finance régulièrement des contrats doctoraux et des contrats post-doctoraux. Le projet de chaque candidat doit clairement s'inscrire dans le programme scientifique du Labex. Le ou la directeur(trice) de recherche pressenti(e) doit être membre titulaire d'une équipe de recherche du LABEX.

Site internet : www.labex-arts-h2h.fr

CONTRAT DOCTORAL COMUE Paris Lumières

La COMUE Paris Lumières attribue également des contrats doctoraux (9 pour la rentrée 2015-2016). Chaque école doctorale sélectionne 1 ou 2 candidats. La candidature est à remettre au futur directeur de recherche avant le mois de juin (les dates de dépôt du dossier varient en fonction de l'école doctorale).

Informations : <http://www.univ-paris8.fr/Attribution-de-9-contrats> et <http://www.u-plum.fr/actualites/92-attribution-de-9-contrats-doctoraux>

CONTRAT DOCTORAL HANDICAP

Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce contrat est destiné aux étudiants handicapés porteurs d'un projet de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Les appels à candidature sont diffusés au mois de février pour un contrat qui commence en octobre.

Informations : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67106/25-contrats-doctoraux-handicap-en-2013.html>

ALLOCATION DOCTORALE FINANÇÉE PAR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le projet du futur doctorant doit s'inscrire dans une thématique relevant d'un Domaine d'Intérêt Majeur (DIM), telle que « Innovation, sciences, techniques, sociétés », ou hors de ce cadre (Hors DIM). Les dates de candidatures varient en fonction des appels à projet.

Informations : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/allocation-recherche-dim-ardoc>

CONTRAT DOCTORAL DE L'INSTITUT DES AMERIQUES (IdA)

Le doctorant doit résider chaque année 10 mois sur le site du pôle international de l'IdA dont il est le coordinateur. Il doit consacrer un tiers de son temps au développement des activités scientifiques et partenariales du pôle en collaboration avec l'équipe en charge des relations internationales de l'IdA. Les candidatures sont à déposer au mois de mars.

Informations : <http://www.institutdesameriques.fr/content/aides>

CONTRAT DOCTORAL INDUSTRIEL EUROPÉEN (European Industrial Doctorate, EID)

Ce contrat, financé par la Commission européenne, s'inscrit dans les actions Marie Curie, qui ont pour objectif de favoriser les échanges entre des chercheurs de pays différents, dans l'Union européenne et dans des pays associés. Il est en quelque sorte l'équivalent européen de la CIFRE, puisque le doctorant passe la moitié de son temps auprès du partenaire privé (entreprise, association, fondation, etc.) Il associe un acteur économique et une université de 2 états membres ou pays associés différents. Pour participer à une action Marie Curie, le doctorant doit être soutenu par son futur directeur de recherche.

Informations : Service de la valorisation de la recherche : <http://www.univ-paris8.fr/Valorisation-de-la-recherche>

CONVENTION INDUSTRIELLE DE LA FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

D'une durée de 3 ans, la CIFRE permet de préparer sa thèse au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité publique (l'employeur du doctorant). Elle lie 3 partenaires : le doctorant, l'employeur et le laboratoire de recherche chargé de l'encadrement scientifique. La candidature est à adresser à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) avant ou au plus tard 9 mois après le début de la thèse.

Processus de montage d'une CIFRE à l'Université Paris 8

La Valorisation de la Recherche vous accompagne dans la mise en place et la négociation du contrat de collaboration Université/entreprise en étroite collaboration avec le service juridique.

Contactez le service Valorisation de la Recherche :
valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr
Informations : <http://www.anrt.asso.fr/>

CONTRAT D'ATTACHÉ TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Ce contrat permet au doctorant en fin de thèse ou au docteur qui s'engage à passer les concours de l'enseignement supérieur, d'enseigner à l'université et de réaliser des recherches. La durée du contrat est d'un an, renouvelable sous conditions. La candidature est à déposer en avril-mai sur le site Galaxie des personnels de l'enseignement supérieur. Il est possible de postuler dans toutes les universités. Certains postes ne sont pas diffusés sur Galaxie ; consulter également les sites des universités à partir du mois d'avril.

Informations : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm

Financements ponctuels et bourses

Il existe de très nombreuses bourses et aides à la mobilité auxquelles candidater dans le cadre du doctorat, notamment au travers de portails d'information. Quelques pistes sont ici évoquées. En outre, le service des relations internationales de Paris 8 en diffusent régulièrement sur son site : <http://www.univ-paris8.fr/-INTERNATIONAL->

BOURSE DOCTORALE CréaTIC



Soutenir les projets de recherche et l'insertion professionnelle des doctorants

Le programme IDEFI CréaTIC, Initiative d'Excellence en Formations Innovantes est piloté par l'Université Paris 8 depuis 2012. Rattaché aux Investissements d'avenir, CréaTIC comprend 20 masters professionnels pluridisciplinaires et propose des ateliers-laboratoires expérimentaux et innovants, un accompagnement professionnel et diverses aides aux étudiants de masters. CréaTIC souhaite renforcer et étendre son soutien auprès des doctorants, et soutenir leur insertion professionnelle notamment en les accompagnant sur les aspects expérimentaux et prospectifs de leur thèse ainsi que tous les enjeux liés au numérique.

CréaTIC attribuera en novembre 2015 une aide financière pour 3 projets maximum de thèse. Cette bourse permettra de soutenir des doctorants sur une partie de leur thèse nécessitant une phase d'expérimentation, de prototypage, d'immersion sur un terrain spécifique, en leur proposant un cadre de travail plus favorable. Cette bourse est non renouvelable et s'ajoute aux diverses bourses ou aides financières existantes.

Quels étudiants concernés ?

La bourse CréaTIC est ouverte à tous doctorants de première, deuxième, troisième année, inscrits dans une des 5 écoles doctorales suivantes :

- Pratiques et théories du sens de Paris 8,
- Esthétiques, science et technologie des arts de Paris 8
- Cognition, langage, interaction de Paris 8
- Sciences sociales de Paris 8
- Lettres, langues et spectacles de Paris Ouest

Quels critères scientifiques ?

Les projets déposés devront au-delà des critères traditionnels exigés pour une thèse, faire état d'une valeur ajoutée sur les aspects suivants :

- La dimension théorico-pratique de la thèse
- La dimension recherche développement
- Les enjeux professionnalisants
- La dimension prospective et expérimentation

Calendrier et informations complémentaires

Les candidatures devront être déposées dès le 15 septembre 2015 auprès de l'école doctorale de rattachement du doctorant. La validation du comité de sélection se fera courant novembre 2015.

Le versement de la bourse se fera dès janvier/ février 2016.

Retrouvez plus d'informations sur le site de CréaTIC : www.idefi-creatic.net

IDEFI CRÉATIC

Université Paris 8
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis
contact@idefi-creatic.net

CréaTIC est un projet recevant une aide attributive ANR-11-IDFI-0011, au titre des programmes Investissements d'avenir.

L'AIDE À LA MOBILITÉ (École doctorale)

Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais de déplacement des doctorants dans le cadre de leur participation à des colloques. Les périodes de candidature varient en fonction de l'école, se renseigner auprès de votre école doctorale. Par ailleurs, certaines écoles attribuent des aides à la mobilité pour les études de terrain. D'autres aides sont également possibles : aide à la reproduction de la thèse, aide à la publication (se renseigner auprès de votre école doctorale).

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES DOCTORANTS (AMI doctorants)

Cette aide attribuée par la région Ile-de-France, est répartie sur 3 ans maximum. Elle est destinée aux doctorants inscrits en 1^{ère} ou en 2^e année de thèse dans un laboratoire d'Ile-de-France et préparant une thèse en sciences humaines et sociales. Les candidatures sont à déposer en février-mars.

Informations : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/aide-mobilite-internationale-doctorants-ami-doctorants>

BOURSES DES ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER (E.F.E)

5 écoles françaises à l'étranger (l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, l'École française d'Extrême-Orient et La Casa de Velázquez de Madrid) proposent des bourses destinées aux doctorants dont le travail de recherche nécessite un séjour dans les pays concernés. La bourse est destinée à couvrir les frais de transport et de séjour. La date de candidature varie selon l'école.

Informations : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56594/ecoles-francaises-a-l-etranger.html#institutInstitut_francais_d_archeologie_orientale

ERASMUS +

Il s'agit d'un programme d'échange européen destiné aux étudiants de la 2e année de licence au doctorat, permettant d'étudier dans une université partenaire de Paris 8. Le montant du financement diffère en fonction du pays et de la nature du projet (stage ou séjour d'études). Les candidatures sont à adresser en février-mars.

Informations : <http://www.univ-paris8.fr/Le-programme-erasmus>

Portails d'offre de financement

D'autres sources de financement sont recensées sur les portails d'information listés ci-dessous.

CALENDA

Portail d'informations en lettres et en sciences humaines et sociales à destination des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Comprend une rubrique consacrée aux bourses, mais aussi aux prix et aux emplois.

<http://calenda.org/search.html?primary=ftype&ftype=47>

CAMPUS BOURSES

Annuaire de programmes de bourses doctorales et postdoctorales émanant de l'agence Campus France.

<http://www.campusfrance.org/fria/bourse/index.html#app=faac&193-si=0>

EFiGiES

Association mettant en lien des étudiants, des doctorants et des jeunes chercheurs en Etudes Féministes, Genre et Sexualités. Diffuse sur son site des appels à contributions pour des colloques, des séminaires, mais aussi des offres de financement : allocations, bourses, etc.

<http://www.efigies.org/>

EURAXESS JOBS

Portail de la Commission européenne, comprenant des offres d'emploi de doctorat. Sélectionner « More filters » et « First Stage Researcher (R1) » pour limiter la recherche aux offres de doctorats.

<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/index>

EUROPEAN FUNDING GUIDE

Organisation à but non lucratif recensant des bourses de l'Union européenne

<http://www.european-funding-guide.eu/>

ASSOCIATION IEDU

IEDU, association loi 1901, assure une veille sur de nouvelles sources de financement (bourses, prix, appel à projets, ...) et met à jour une base constituée depuis plus de 10 ans.

Site internet : www.iedu.asso.fr

Présenter sa candidature

Pour l'admission en doctorat il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent, ou des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience. L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Le sujet de thèse doit être en adéquation avec les domaines de recherche du directeur de thèse et de son unité de recherche. Le candidat prend contact avec un enseignant chercheur ou un chercheur habilité à diriger des recherches ou la direction de l'unité de recherche à qui il transmet par mail un dossier constitué de :

- une lettre de candidature ;
- un projet de thèse d'une dizaine de pages définissant le sujet, les premières indications bibliographiques, l'inscription du sujet dans les axes de recherches de l'unité de recherche de rattachement, un planning de travail prévisionnel ;
- un CV ;
- la copie du diplôme du Master 2 ;
- les relevés de notes Master 2.

Après accord du directeur de thèse, le candidat présente son dossier à la direction de l'unité de recherche de rattachement.

Après accord de l'unité de recherche, le dossier est ensuite déposé auprès de l'école doctorale à laquelle est attachée l'unité de recherche. Après examen du dossier et accord de la direction de l'école doctorale, le candidat peut procéder à son inscription administrative.

Le dossier d'admission téléchargeable sur www.univ-paris8.fr/Admission-en-1e-annee-de-doctorat et sur les sites des écoles doctorales est à transmettre au secrétariat de l'école doctorale.

Calendrier

Procédure d'admission et d'inscription en première année de doctorat : du 11 mai au 10 juillet 2015 et du 3 septembre au 30 octobre 2015 inclus (fermeture de l'université les trois premières semaines d'août). Procédure de réinscription : du 8 juillet au 24 juillet 2015 et du 3 septembre au 30 octobre 2015 inclus (Fermeture de l'université les trois premières semaines d'août).

Structure de la formation doctorale



STRUCTURE DE LA FORMATION DOCTORALE

LA DIRECTION DES SERVICES DE LA RECHERCHE

La direction de la recherche regroupe le service de l'administration de la recherche, la cellule valorisation de la recherche ainsi que les écoles doctorales.

Le service de l'administration de la recherche est le support de l'activité des unités de recherche. Il soutient l'organisation et assure le suivi financier et logistique des activités des enseignants-chercheurs (organisation de colloques, missions de recherche...).

Contact : 01 49 40 64 62 (salle A 2275)

Le service de la valorisation de la recherche diffuse les appels d'offres nationaux (ANR ; ministères ; collectivités locales ; fondations...) et internationaux (H2020 notamment). Elle accompagne ensuite les chercheurs au montage de projets.

Contact : 01 49 40 64 60 (salle A 2277)

Bât. A – Salle 2227, 2288

Tél. 01 49 40 64 62/70 43

Fax 01 49 40 67 84

<http://recherche.univ-paris8.fr>

Mél. recherche@univ-paris8.fr

LES UNITÉS DE RECHERCHE

L'université compte 32 UR dont 25 équipes d'accueil (EA) et 7 unités mixtes de recherche (UMR), auxquelles s'ajoutent 4 structures fédératives et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord. Les responsables des unités de recherche se réunissent au moins 4 fois par an en commission des directeurs d'unité. La commission est une instance de concertation et d'information pour tout ce qui concerne la gestion des unités de recherche. Elle est présidée par le vice-président Recherche.

Les axes de recherche et la composition des équipes de recherche sont consultables sur le site : <http://recherche.univ-paris8.fr> ou sur les sites des écoles doctorales.

LA COORDINATION DES ÉCOLES DOCTORALES

Le service de la coordination des écoles doctorales définit et met en œuvre un plan d'action, en cohérence avec la politique doctorale de l'établissement. Il contribue à la réalisation de rapports, réponses aux enquêtes, évaluations sur l'organisation et la coordination des 4 écoles doctorales.

Ce service pilote des projets d'évolution technique et organisationnelle de la structure. Il développe et promeut l'attractivité internationale dans le cadre des cotutelles de thèses et des programmes d'échanges favorisant la mobilité des doctorants pour effectuer des séjours de recherche au sein des universités étrangères. L'autre activité de ce service est de conseiller et d'accompagner les directeurs des écoles doctorales sur les stratégies technico-administratives et scientifiques, conformément au cadre réglementaire édicté par l'arrêté du 7 août 2006 et du conseil académique de la recherche. Enfin, le service de la coordination des écoles doctorales établit et propose le budget de ces dernières, contrôle sa répartition et son exécution et assure une veille sur les sources potentielles de financements (appels à projets, appels de fonds).

Il initie des actions de communication en interne et en externe, et développe des outils de suivi et d'évaluation. Il assure la remontée des informations sur le suivi des doctorants.

Ce service est également chargé des campagnes d'allocations de recherche. En appui aux missions des écoles doctorales, il propose des sessions de formation à la connaissance de l'environnement socio-économique, aux débouchés professionnels et aux stratégies de recherche d'emploi (rencontres avec des professionnels d'entreprises ou du secteur public, sessions de techniques de recherche d'emploi en collaboration avec le SCUIO-IP).

LES ÉCOLES DOCTORALES

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour de thématiques scientifiques qui prend en charge le suivi administratif et l'ensemble des questions liées au doctorat. Elles offrent aux doctorants un encadrement scientifique et organisent une formation à et par la recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus de trois années après l'obtention d'un master. Elles offrent un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international.

École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)

L'ED « Pratiques et théories du sens » est issue du renouvellement, en 1999, du programme de l'École doctorale créée en 1990 par Henri Meschonnic, « Disciplines du sens ». Elle est la plus importante ED de l'Université Paris 8, tant par le nombre des doctorants qu'elle encadre que par le nombre d'unités de recherche qu'elle rassemble et par celui des thèses soutenues. Elle regroupe des formations en littérature, philosophie, langues, histoire, science politique, sciences de l'éducation et psychanalyse. L'ED réunit ainsi des disciplines représentatives des sciences humaines (au sens d'« humanités »). Le point de rassemblement entre toutes les formations consiste en une approche critique des disciplines et de leur fonction dans le monde contemporain. Cette relative homogénéité favorise les échanges et les collaborations entre chercheurs d'unités proches et les partages entre les disciplines. Ses liens avec des universités étrangères, le nombre des cotutelles qu'elle accompagne chaque année, le nombre enfin d'étudiants étrangers qu'elle accueille sont la preuve de son rayonnement international.

Directeur : Yves Abrioux

Directrice adjointe : Catherine Verna

Responsables administratives : Martine Macin et Aimée Thomas

Contact : 33 (0) 1 49 40 73 65/01 49 40 71 44

Courriel : ed.sens@univ-paris8.fr et sens@univ-paris8.fr

Site internet : www.sens.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2013-2014 : 566 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2013 (année civile) : 78

UNITÉS DE RECHERCHE :

EA 1569 – Transferts critiques et dynamique des savoirs (domaine anglophone)

Responsable : Rémy Bethemont

Site internet : <http://www.ea-anglais.univ-paris8.fr>

EA 1571 – Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés

Responsable : Catherine Saliou

Site internet : www2.univ-paris8.fr/recherche-histoire/

EA 1577 – Les mondes allemands : histoire des idées et des représentations

Responsable : Norbert Waszek

Site internet : www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Organigramme-de-l-unite

et www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Thematique-bilan-et-projets-de-l

EA 2303 – Etudes juives et hébraïques

Responsable : Gideon Kouts

EA 4007 – La section clinique

Responsable : Gérard Miller

Site internet : www.ufr-sepf.univ-paris8.fr/?-Activites-de-recherche,101-

EA 4008 – Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP)

Responsable : Patrick Vauday

Site internet : www.llcp.univ-paris8.fr et www.artweb.univ-paris8.fr

EA 4384 – Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT)

Responsable : Jean-Yves Rochex

Site internet : www.circeft.org

EA 4385 – Laboratoire d'études romanes

Responsable : Julio Premat

Site internet : www.univ-paris8.fr/laboratoire-etudes-romanes

EA 7322 – Littérature, Histoires, Esthétique

Responsables : Pierre Bayard et Mireille Séguy

Site internet : www.litterature-et-histoires.univ-paris8.fr

UMR 8533 – Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)

Responsable : Philippe Minard

Site internet : www.univ-paris8.fr/idhe

UMR 8238 – Laboratoire d'Études de Genre et de Sexualité

Responsable : Anne Emmanuelle Berger

Site internet : www.legs.cnrs.fr

École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)

En étroite collaboration avec l'UFR « Arts, esthétique et philosophie » qui assure les enseignements de Licence et de Master, l'EDESTA encadre, coordonne et promeut les activités de recherche des jeunes chercheurs inscrits en doctorat dans le domaine des Arts. Dans la continuité des apprentissages effectués au sein de l'UFR, la formation des doctorants permet de poursuivre l'acquisition des compétences spécialisées que requièrent les disciplines artistiques. Son enseignement, qui a pour vocation d'aiguiser l'esprit, développe une dimension transdisciplinaire incarnée par quatre équipes de recherche qui regroupent la presque totalité des champs de l'esthétique contemporaine : arts plastiques, photo, images numériques, cinéma et audiovisuel, musique, danse, théâtre.

La formation à la recherche est dans l'EDESTA prioritairement liée aux projets personnels des étudiants. A la fois théorique et pratique, elle se focalise sur un secteur précis, disciplinaire ou transdisciplinaire, et croise réflexion esthétique, analytique, historique et technique. La relation suivie avec un directeur de recherches (ou deux co-directeurs) est au cœur de la formation à la recherche. Elle a pour pendant la participation à des séminaires consacrés aux doctorants ou ouverts à eux, destinés à alimenter leurs recherches par la confrontation à des problématiques et méthodes susceptibles d'enrichir leur pratique de nouveaux apports.

Directeur : Isabelle Ginot

Directrice adjointe : Christa Blümlinger

Responsable administratif : Hugues Rainvillé

Contact : 33 (0)1 49 40 73 66

Courriel : edesta@univ-paris8.fr

Site internet : www.edesta.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2014-2015 : 286 doctorants inscrits
- Thèses soutenue en 2014 (année civile) : 30

UNITÉS DE RECHERCHE :

EA 4010 – « Arts des images et art contemporain »

Responsable : Eric Bonnet

Site internet : www.ai-ac.fr

EA 2302 – Esthétique, Sciences et Technologie du cinéma et de l'audiovisuel

Responsable : Christian Delage

Site internet : www.estca.univ-paris8.fr

EA 1573 – Scènes du monde, création, savoirs critiques

Responsable : Katia Légeret

Site internet : www.scenes-monde.univ-paris8.fr

EA 1572 – Esthétique, Musicologie, Danse et Créations Musicales

Responsable : Makis Solomos

Site internet : www.musique.univ-paris8.fr

École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)

L'École Doctorale CLI réunit 7 équipes proposant une offre de formation à la recherche dans des disciplines s'inscrivant dans le champ des sciences cognitives entendu au sens large : la linguistique, la psychologie, les neurosciences, l'informatique, les mathématiques et des sciences de l'information et de la communication. Cette configuration relativement unique dans la carte nationale des offres de formation et de recherche propose un programme homogène bâti à partir d'un ancrage disciplinaire riche et cohérent. Elle ouvre également la possibilité de construire des relations interdisciplinaires fécondes à la fois sur des domaines fondamentaux (psycholinguistique, acquisition du langage, neuropsychologie, cognition artificielle, psychopathologie, cognition située, informatique, psychologie sociale, ergonomie) et appliqués (didactique, psychologie et relations sociales et inter-groupes, neuropsychologie clinique, informatique).

Les recherches spécifiques sur les langues signées, qui ont une place tout à fait importante à l'ED - puisque CLI est sans doute la seule école doctorale française accueillant des étudiants sourds exclusivement signants - combinent par exemple une perspective théorique linguistique (description des langues signées), et une perspective appliquée (enseignement aux sourds des langues signées et écrites) faisant appel à la psychologie et à l'informatique. De même, l'intérêt d'avoir recours à des mesures de potentiels évoqués ainsi qu'à l'imagerie cérébrale déjà très utilisée en psycholinguistique et en psychopathologie intéresse maintenant d'autres disciplines telles que la linguistique ou les sciences de l'information et de la communication.

Les thématiques de l'École Doctorale s'inscrivent dans une des priorités scientifiques de l'université : l'épistémologie des sciences humaines et sociales et ainsi des sciences des technologies de l'information et de la communication.

Directeur : Emmanuel Sander
Directeur adjoint : Joaquim Brandao de Carvalho
Responsable administratif : Reinaldo Lara
Contact : 33 (0)1 49 40 73 68
rlara@univ-paris8.fr
Site internet : www.cli.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2014-2015 : 187 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2014 (année civile) : 28

UNITÉS DE RECHERCHE :

EA 349 – Laboratoire Paragraphe

Responsable : Imad Saleh

Site internet : <http://paragraphe.univ-paris8.fr>

EA 2027 – Laboratoire de Psychopathologie et Neuropsychologie

Responsable : Michèle Montreuil

Site internet : <http://lpn.paris8.free.fr>

EA 2027 – Laboratoire QUARTZ

Responsable : Abderrahman El Mhamedi

Site internet : <http://lismma.supmeca.fr>

EA 4004 – Cognitions Humaine et Artificielle

Responsable : Charles Tijus

Site internet : www.cognition-usages.org/chart

EA 4386 – Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS - Paris 8/Paris 10)

Responsable pour Paris 8 : Patrick Mollaret

Site internet : www.lapps.fr

EA 7023 – Structures formelles du langage

Responsable : Sophie Wauquier

Site internet : www.UMR7023.cnrs.fr

UMR 7539 – Laboratoire Analyse Géométrie et Application (LAGA - Paris 8/Paris 13).

Équipe Mathématiques pour le traitement de l'information et de l'image.

Responsable pour Paris 8 : Claude Carlet

Site internet : www.math.univ-paris13.fr/laga

École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)

L'École Doctorale Sciences Sociales créée en 2000 regroupe actuellement trois unités mixtes de recherche et 7 équipes d'accueil rassemblant des formations principalement en sociologie, anthropologie, géographie, géopolitique, sciences de l'information et de la communication, droit, sciences économiques, sciences de gestion. La diversité disciplinaire de l'École Doctorale Sciences Sociales est un atout structurel dans le sens d'une approche transversale des questionnements intellectuels relevant du champ du social. En se concentrant sur de grands axes thématiques – raisonnement spatial, monde urbain, rapports sociaux, justice, droit citoyen, nouvelles dimensions du savoir et de l'éducation, industrialisation et internationalisation de la culture, économie etc. – l'École Doctorale fédère les grands champs disciplinaires des sciences sociales. Etant à l'origine un lieu de recherches cloisonnées par aires géographiques (Europe, Maghreb, Russie, Amériques...), aujourd'hui le nombre grandissant de cotutelles, les contacts sans cesse développés avec des établissements étrangers et une démarche épistémologique comparatiste, illustrent son ouverture sur le monde contemporain en mouvement.

Dans le cadre de cette démarche comparatiste et internationale et de sa mission de formation par la recherche, l'École Doctorale Sciences Sociales favorise l'aide aux doctorants en contribuant financièrement à leur mobilité dans le cadre de leurs enquêtes de terrain et de communications à colloque. Un entraînement à la présentation scientifique en anglais renforce cette formation. Des séminaires et journées d'études « de regards croisés sur des questions contemporaines » permettent aux doctorants de confronter les problématiques et les méthodologies liées à la diversité des disciplines, enrichissant ainsi leurs parcours.

Directeur : Alphonse Yapi-Diahou

Directeur adjoint : André Filler

Responsable administrative : Mireille Morvan

Contact : 33 (0)1 49 40 73 63

Courriel : ed-scsoc@univ-paris8.fr

Site internet : www.sciences-sociales.univ-paris8.fr

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2014-2015 : 392 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2014 (année civile) : 54

UNITÉS DE RECHERCHE :

EA 353 – Centre de recherches et d'analyse géopolitique (CRAG)

Directrice : Barbara Loyer

Site internet : www.geopolitique.net

EA 1581 – Droits médical et de la santé (DMS)

Directrice : Hélène Gaumont-Prat

Site internet : www.labo-droit-sante.univ-paris8.fr

EA 3388 – Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI)

Directeur : Fabien Granjon

Site internet : www.univ-paris8.fr/cemti

EA 3391 – Laboratoire d'économie Dionysien (LED)

Directeur : Stéphane Rossignol

Site internet : <https://sites.google.com/site/up8led/>

EA 3971 – Centre de recherche interuniversitaire expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE)

Directeur site Paris 8 : Nacéra Guénif

Site internet : www.univ-paris13.fr/experice

EA 4383 – Laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis (LIASD)

Directeur : Arab Ali Cherif

Site internet : www.ai.univ-paris8.fr

EA 4387 – Forces du droit : paradoxes, comparaisons, expérimentations (FDPCE)

Directrice : Laurence Dubin

Site internet : forcesdudroit.wordpress.com

UMR 7217 – Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA)

Équipes Cultures et Sociétés Urbaines et Genre, Travail, Mobilités

Directeur : Hervé Serry

Site internet : www.cresppa.cnrs.fr (Équipes Cultures et Sociétés Urbaines et Genre, Travail, Mobilité)

Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

Directeurs : Alessia de Biase, Stéphanie Vermeersch, Agnès Deboulet

Site internet : www.lavue.cnrs.fr

UMR 7533 – Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Directeurs : Nathalie Blanc, Nathalie Lemarchand, Thomas Lamarche

Directeur site Paris 8 : Bezunesh Tamru

Site internet : www.ladyss.com

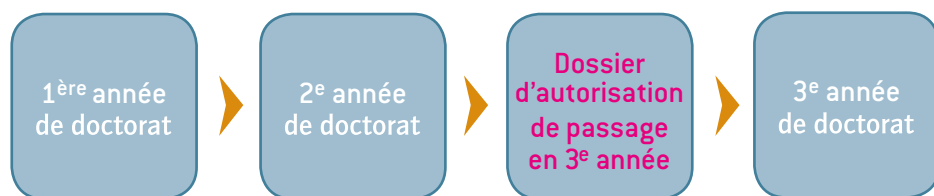
Formation doctorale



FORMATION DOCTORALE

1 – LA DURÉE DE LA THÈSE

«La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'École doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de l'École doctorale, sur demande motivée du candidat» (Arrêté du 7 août 2007).



Dérogation

Il est possible d'obtenir une année supplémentaire à titre exceptionnel. Le nombre d'années autorisé de dérogation est fixé à 3 ans. Pièces du dossier : demande motivée, rapport de l'état d'avancement des travaux, calendrier d'achèvement de la thèse.

Interruption

Un doctorant ayant interrompu ses études pendant une période d'au moins 3 années pourra être autorisé à se réinscrire en première année de doctorat sur proposition d'un directeur d'école doctorale et après avis d'un directeur de thèse.

Changement d'études ou de directeur de thèse

Le changement de sujet ou de directeur de thèse n'induit pas une prolongation du nombre d'années d'inscription autorisé. Le changement de sujet et de directeur de recherche s'il intervient avant la 3^e année de thèse permet la réinscription en 1^{ère} année de doctorat.

Cas de mutation du directeur de thèse :

La règle générale veut que le doctorant suive son directeur dans l'établissement d'affectation de ce dernier sauf dérogation accordée par la commission de la recherche.

2 – L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DE LA THÈSE

Le doctorant s'engage sur un temps et un rythme. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles que celui-ci pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis.

Le directeur de recherche veille à l'intégration du doctorant dans son unité de recherche et à sa participation aux différentes manifestations et réunions organisées par la structure d'accueil.

Les doctorants admis à un contrat doctoral se conforment par ailleurs aux obligations du dit contrat tel que soumis à leur signature.

Pour leur part, les membres de l'unité de recherche qui accueillent le doctorant, veillent au respect par ce dernier des statuts de l'unité, du règlement intérieur de l'école doctorale, mais aussi des règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique.

Le doctorant doit suivre une formation répartie sur les trois années de thèse réglementaires.

3 – LES ATELIERS DE FORMATION MUTUALISÉS ET LES SÉMINAIRES DE RECHERCHE

Les écoles doctorales proposent aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie (art. 4 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Dans le cadre d'une harmonisation entre les écoles doctorales, la commission de la recherche s'est prononcée sur les cadres généraux de la formation doctorale dans l'établissement. La formation doctorale implique la participation du doctorant à 3 types d'activités validées à hauteur de 60 ECTS par an, soit 180 ECTS sur 3 ans, répartie comme suit :

- les séminaires du directeur de recherche ou de l'unité de recherche de rattachement ;
- les séminaires ou journées de l'école doctorale et les formations transversales ;

- des activités scientifiques extérieures – interventions dans des colloques, journées d'études, publications.

En complément de cette formation doctorale scientifique, la coordination des écoles doctorales propose des formations mutualisées. Ouvertes à tous les doctorants, elles se présentent sous la forme de modules :

- rencontres thématiques transversales et événements scientifiques ;
- formation à la recherche bibliographique et documentaire assurée par la bibliothèque de l'université Paris 8 (3 modules de formation à l'ensemble des ressources électroniques, organisés par disciplines) ;
- formation aux techniques de recherche d'emploi assurée par le SCUIO-IP.
- formations à caractère professionnalisant dans le cadre de la ComuE (UP8,UP0).

Une fiche de suivi de la formation doctorale (inclue dans le formulaire de réinscription) doit être validée par le directeur de thèse lors de sa concertation sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche en fin d'année. Elle lui permettra d'obtenir l'aval pour sa réinscription. Par ailleurs, les écoles doctorales « Cognition, Langage, Interaction » et « Sciences Sociales » ont mis à la disposition des doctorants les services d'un formateur spécialisé en anglais scientifique. Ce dispositif permet aux doctorants de profiter pendant quelques heures d'un entraînement individuel visant à les rendre capables de produire un exposé public en anglais.

Les sessions de formation sont diffusées aux doctorants et sont affichées sur le site internet des deux écoles doctorales.

4 – LA SOUTENANCE DE LA THÈSE, ORGANISATION ET DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

Test de conformité de la thèse

Afin de lutter contre les pratiques de plagiat, l'Université Paris 8 s'est dotée d'un logiciel d'identification des plagiat ; l'autorisation de soutenance ne sera délivrée qu'au vu du relevé statistique établi par ce logiciel.

Autorisation de soutenance

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le président de l'université, après avis du directeur de l'école doctorale, sur

proposition du directeur de thèse. Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux pré-rapporteurs désignés par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Ils doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Les pré-rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le président de l'université autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale.

Convocation pour soutenance

Après remise des pré-rapports, l'autorisation de soutenance est accordée (ou non) par le directeur de l'école doctorale et le président de l'université (représenté par le vice-président de la Commission de la recherche). Les membres du jury et le candidat reçoivent ensuite leur convocation par mail.

La soutenance

Le procès-verbal de soutenance et l'avis du jury sur la reproduction de la thèse soutenue seront adressés au directeur de recherche avec la convocation.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le président de l'université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré. Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire.

Pour conférer le diplôme de docteur, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition. Lorsque les travaux de recherche résultent d'une contribution collective, la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente individuellement au jury.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le président ou le rapporteur établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : « Honorable », « Très honorable », « Très honorable avec félicitations », cette dernière mention ne pouvant être attribuée qu'à l'unanimité et devant faire l'objet d'un vote à bulletin secret et d'un rapport complémentaire argumenté, d'une page, rédigé par le président du jury.

Ce rapport de soutenance est communiqué au candidat. Le dossier de soutenance est disponible par courriel à l'adresse : these.diplome@univ-paris8.fr

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

Doctorants : soyez les bienvenus ! Installée au cœur du campus, la bibliothèque de l'Université est à la fois un lieu d'étude, où vous trouverez des ressources documentaires à la mesure de vos besoins, et un espace d'échanges fréquenté par l'ensemble de la communauté scientifique de Paris 8. Conçue par Pierre Riboulet, elle est le fleuron architectural de l'Université. Votre inscription en doctorat vous fait automatiquement bénéficier de tous les services qui y sont proposés.

A propos des collections

En tant que doctorant, vos recherches exigent évidemment l'exploitation d'un très grand nombre de documents ; la bibliothèque de votre université est un lieu privilégié pour les repérer et les situer. Plus de 400 000 livres, dont 250 000 en libre accès, sont à votre disposition à la bibliothèque de Paris 8, ainsi que 793 revues imprimées en cours d'abonnement, 19 000 revues électroniques, 300 000 livres électroniques, 21 bases de données, 5 000 documents audiovisuels, plus de 22 000 thèses imprimées, 647 thèses électroniques et plusieurs collections patrimoniales.

Pour en apprendre davantage, rendez-vous sur place, où les bibliothécaires pourront vous renseigner. Vous pouvez également consulter le site de la bibliothèque (bu.univ-paris8.fr) et vous référer par exemple au catalogue, au répertoire des bases de données et à celui des revues.

Votre thèse à la bibliothèque

La soutenance est une étape essentielle de la préparation de votre doctorat, et le dépôt de votre thèse à la bibliothèque fait partie de ce processus. Conformément à l'Arrêté du 7 août 2006, les thèses soutenues à Paris 8 doivent impérativement être déposées à la bibliothèque, qui se chargera de les archiver et de les diffuser. Depuis la rentrée 2014, elles ne sont plus archivées qu'en format numérique.

En ce qui concerne la diffusion de votre travail, qui est obligatoire à moins que votre jury ne le déclare confidentiel, vous disposez de deux options : intranet (accès restreint à la communauté universitaire Paris 8 via l'ENT) et Internet (accès public). Si la diffusion des thèses soutenues à Paris 8 se fait obligatoirement sur l'intranet de l'Université, via la bibliothèque numérique, sa mise en ligne sur Internet est fonction de votre décision.

Dans le cas d'une diffusion sur intranet, votre thèse sera visible dans les murs de l'Université et à distance, pour tous les membres de l'Université Paris 8 connectés à son intranet. La thèse en question sera alors signalée sur le portail national des thèses (theses.fr), mais le texte lui-même ne sera pas accessible. Dans le cas d'une diffusion sur Internet, votre thèse sera librement consultable depuis le portail national des thèses et depuis la bibliothèque numérique de l'Université.

À l'issue de votre soutenance, vous devrez quoi qu'il en soit adresser une copie numérique de votre thèse à la bibliothèque, copie qui intégrera le cas échéant les corrections demandées par votre jury.

Des séances de formation destinées aux doctorants

Trois séances de formation de deux heures chacune sont proposées aux doctorants. Elles sont destinées à vous aider à utiliser au mieux les ressources documentaires mises à votre disposition par la bibliothèque et à optimiser la gestion de vos références bibliographiques.

La première séance porte sur la *méthodologie de la recherche documentaire*. Il s'agit de présenter les ressources proposées par la bibliothèque sur place et à distance : les catalogues, les revues en ligne, les bases de données généralistes et spécialisées, mais également les plateformes de livres électroniques, la bibliothèque numérique, la plateforme d'auto-formation, le service de questions-réponses en ligne, etc.

La deuxième séance est consacrée à *Zotero*. Cet outil permet de collecter et d'organiser des références bibliographiques issues de différentes sources (catalogues, bases de données, pages web, etc.), afin de les utiliser ensuite dans un document texte, en générant par exemple des notes de bas de page ou des bibliographies.

La troisième séance s'intitule : *Autour de la thèse*. Elle est l'occasion d'aborder plusieurs thèmes en rapport avec la mise au point d'un premier travail de recherche : les répertoires de thèses, le dépôt d'une thèse, le droit d'auteur, les archives ouvertes, etc.

Plusieurs créneaux horaires vous sont proposés pour chaque séance. Des présentations complémentaires peuvent être organisées à la demande. Il pourra être question de *Zotero* à un niveau avancé (*Zotero mobile*, gestion des PDF, compte en ligne, partage des données, etc.), de veille documentaire (flux RSS, Twitter, outils de valorisation de la veille, etc.) ou de bibliométrie.

La salle de la recherche

Cette salle offre aux doctorants et aux chercheurs un environnement de travail calme, confortable et privilégié. Plusieurs « îlots » permettent d'entreprendre un travail collaboratif et la salle peut au besoin être agencée afin d'accueillir des séminaires ou des réunions. Attention, elle est généralement réservée à des formations de l'Université Numérique en Région Île-de-France les mercredis et vendredis. Elle est sinon accessible sur demande, à l'accueil de la bibliothèque.

Liens :

Le portail de la bibliothèque : bu.univ-paris8.fr

La page consacrée aux thèses et aux mémoires : bu.univ-paris8.fr/theses-memoires-archives-ouvertes

La page consacrée au dépôt des thèses : bu.univ-paris8.fr/deposer-une-these-a-la-bibliotheque

Contacts :

Une question relative au dépôt de votre thèse ? publicationsrecherche.bu@listes.univ-paris8.fr

Une demande concernant les formations ? visites-formations.bu@univ-paris8.fr

Pour tout autre renseignement : info.bu@univ-paris8.fr

LE PORTAIL HAL

La place des archives ouvertes dans le domaine de la diffusion des résultats de la recherche est aujourd'hui accessible en ligne gratuitement.

Destinée à être directement alimentée et consultée par la communauté scientifique, HAL est l'archive ouverte nationale française. Cette base de données pluridisciplinaire regroupe les textes intégraux de plus de 315 000 documents, tels que des articles, des thèses de doctorat, des HDR, des actes de colloques, des séminaires, etc. Elle est considérée, en raison notamment de la qualité de son indexation et de ses données, comme étant en importance le cinquième des nombreux «entrepôts» d'archives ouvertes.

Faire usage d'HAL présente de nombreux avantages. En premier lieu, la diffusion d'un document par son biais augmente l'audience et la visibilité de son auteur, vis-à-vis de ses pairs comme de ses sources de financement. Par ailleurs, HAL offre la possibilité de diffuser les travaux de tous types, qu'ils aient ou non été

publiés, et permet donc de donner à lire ceux des textes d'un jeune chercheur qui n'auraient pas trouvé leur place chez un éditeur. À l'inverse, le dépôt d'un ouvrage qui aurait été publié par ailleurs augmente son cycle de vie au-delà de son apparition dans une revue, dans un ouvrage, etc. Enfin, HAL est administré par le CNRS, qui garantit un usage raisonné des données des déposants et un archivage pérenne de leurs travaux.

Liens utiles :

Le portail HAL de Paris 8 : hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr

Les archives ouvertes sur le site du SCD : bu.univ-paris8.fr/archives-ouvertes

Contact :

Colin RAMEAUX : colin.rameaux02@univ-paris8.fr – 01 49 40 69 46

LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS NORD

Directeur : Alain Bertho

20, avenue George Sand

93210 St-Denis La Plaine

Tél. 01 55 93 93 00 – Fax 01 55 93 93 01

www.mshparisnord.fr

mél mshpn-communication@mshparisnord.fr

Missions et axes de recherche

Installée à Saint-Denis depuis 2001, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH Paris Nord) est une structure d'accueil, d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales. Elle a pour ambition d'occuper une position de premier plan, au sein de la communauté scientifique internationale, sur les axes suivants : « Industries de la culture & arts », « Corps, santé et société », « Mondialisation, régulation, innovation », « Penser la ville contemporaine ». Elle est une Unité mixte de service et de recherche du CNRS et des universités Paris 8 et Paris 13.

Elle bénéficie également d'un soutien de l'Inserm et elle est lauréate du label « Grand Paris » 2012.

Elle accueille plusieurs structures fédératives :

– le Gis « Institut du Genre » ;

– le Gis « Participation du public, décision, démocratie participative » ;

– le Labex ICCA « Industries culturelles et création artistique » ;

- le Labex Arts H2H « Laboratoire des arts et médiations humaines » ;
- la structure scientifique IDEFI-CréaTIC.

La MSH Paris Nord soutient, pour une durée de deux ans, des programmes de recherche labellisés par son conseil scientifique en réponse à l'appel à projets qu'elle lance chaque année au mois de juin. Le conseil scientifique est composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères ; il est présidé par l'anthropologue Maurice Godelier.

Diffusion des résultats de la recherche en sciences humaines et sociales

Conformément à ses missions, la MSH Paris Nord contribue également à la diffusion des connaissances. Elle est membre du Pôle Média Grand Paris et du Pôle de compétitivité Cap Digital. Elle participe à de grands programmes tels que le Cluster de la création, la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE). Avec ses partenaires, elle soutient et accueille des séminaires, des colloques et des conférences, ainsi que des manifestations scientifiques et artistiques ouvertes au grand public, notamment les mardis des Sciences de l'Homme.

Valorisation d'un territoire

La MSH Paris Nord contribue au développement de la recherche sur ses axes sur le territoire de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, dans le reste de l'Île-de-France et à l'échelle nationale et internationale.

L'emménagement de la MSH Paris Nord dans ses nouveaux locaux de près de 8 000 m² lui permet de déployer ses activités et d'accueillir :

- le Pôle Média Grand Paris ;
- Educalas de Cap Digital ;
- l'antenne parisienne de l'EHESP (École des hautes études en santé publique).

À l'intérieur, ce sont quelque trois cents chercheurs et doctorants qui disposent désormais d'un auditorium (300 places), d'un amphithéâtre (150 places) et, à la rentrée prochaine, d'un centre documentaire de 250 m².

Appel à projets 2015

La MSH Paris Nord publie son appel à projets annuel. La date limite de dépôt des projets est fixée au **25 septembre 2015**.

À ce jour, la MSH Paris Nord a labellisé et soutenu plus de 300 programmes d'une durée de deux ans. Elle accueille à titre provisoire les équipes de chercheurs impliqués dans les programmes qu'elle labellise.

Présentation

La vocation de la MSH Paris Nord est d'assurer un soutien à la trentaine de projets qu'elle labellise annuellement afin que leurs responsables puissent ensuite soumettre des propositions plus développées au Conseil scientifique de leur université (BQR), à l'ANR et aux autres structures de financement nationales et internationales.

Aides financières aux porteurs de projets : **entre 500 € et 2 500 €**

Une part importante du soutien de la MSH Paris Nord consiste dans **le label** qu'elle confère aux programmes que son Conseil scientifique sélectionne et auxquels, grâce à ses différents services, elle apporte **un soutien logistique**.

Ce soutien consiste notamment à l'accueil des chercheurs au sein des locaux de la MSH Paris Nord, des aides à la gestion comptable, à la publication, à l'organisation et la communication de colloques, des séminaires et des journées d'étude, un soutien documentaire et informatique, des actions d'information, de promotion et de diffusion des résultats scientifiques ainsi que l'assistance à la valorisation et au partenariat avec des entreprises et milieux professionnels.

Conditions

Cet appel s'adresse à tous les chercheurs qui relèvent d'une structure susceptible d'être reconnue par la MSH Paris Nord. Une attention particulière sera portée aux projets des jeunes chercheurs et des doctorants.

Les programmes s'inscrivent dans les axes de recherche :

- « Industries de la culture et arts »
- « Corps, santé et société »
- « Mondialisation, régulation, innovation »
- « Penser la ville contemporaine »
- auquel s'ajoute en 2015 les « Archives numériques de l'audiovisuel ».

Ils peuvent intéresser simultanément deux ou plusieurs thèmes dans l'un de ces axes ou plusieurs d'entre eux.

Modalités

Les projets sont transmis en version électronique aux coordonnateurs du (ou des) thème(s) concerné(s). Ceux-ci les transmettront au plus tard le 25 septembre 2015, à Camilla Rocca, responsable du suivi scientifique des programmes : camilla.rocca@mshparisnord.fr

Calendrier

Date limite de dépôt : vendredi 25 septembre 2015

Évaluation du Conseil scientifique : novembre 2015

Résultats concernant les financements et le soutien : décembre 2015

Réunion d'information pour les lauréats : 21-22 janvier 2016

Être docteur



ÊTRE DOCTEUR

LES MÉTIERS VISÉS

Être titulaire d'un doctorat permet de se diriger principalement vers les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la sphère publique ou privée. Néanmoins, aujourd'hui les compétences des docteurs sont également appréciées des recruteurs dans des secteurs variés et pour des missions autres que la recherche : management, marketing, commerce, communication, aménagement, conseil, etc.

Si le doctorat est désormais considéré comme une expérience professionnelle à part entière et les compétences des docteurs davantage reconnues des recruteurs du secteur privé, une insertion professionnelle réussie est le fruit d'un processus qui commence dès la première année de thèse. S'interroger sur les métiers qui s'offrent à vous, être en capacité d'identifier vos compétences et de les valoriser, construire et développer son réseau, capitaliser les expériences nécessaires à vos objectifs, sont les clés du succès de votre projet professionnel. Tout au long de votre cursus, pour vous y aider, vous avez la possibilité de suivre des formations proposées par la coordination des écoles doctorales, votre école doctorale et le SCUIO-IP.

DES METIERS

► Les métiers de l'enseignement et de la recherche

- *Enseignant chercheur*

A SAVOIR :

La **qualification** est la procédure préalable à toute candidature au poste de maître de conférences des universités en France. Les informations relatives à la constitution du dossier ainsi que les différentes dates clés se trouvent sur le site internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm

Les dossiers de qualification sont examinés par des rapporteurs du Conseil national des universités – CNU - de la section concernée par le doctorat dont le candidat est titulaire.

Informations sur les différentes sections du Conseil national des universités – CNU : <http://www.cpcnu.fr/>

- *Chargé de recherche dans le secteur public*
- *Ingénieur de recherche dans le secteur privé (R&D)*

► Les métiers en appui à la recherche

- *Ingénieur de recherche*

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53352/comment-devenir-igr.html>

► Les métiers en dehors de l'enseignement et de la recherche

- *Travailler en entreprise : marketing, communication, expertise et conseil, etc.*
- *Travailler dans la Fonction publique.*

La loi de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de juillet 2013 prévoit un accès favorisé à la haute fonction publique et à l'ENA pour les docteurs à partir d'une reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle. Des informations vous seront apportées sur ce sujet par les ED tout au long de la mise en place de ce dispositif.

L'ENTREPREUNARIAT

Devenir auto-entrepreneur, créer une start-up est un projet qui peut vous tenter. N'hésitez pas à vous faire accompagner (Agence pour la création d'entreprise, les chambres de commerces et d'industrie, etc).

TRAVAILLER A L'ETRANGER

Votre projet professionnel peut également se dessiner en direction de l'étranger.

Le réseau que vous aurez construit au cours du doctorat vous sera d'une grande utilité pour trouver un poste que ce soit dans l'enseignement, la R&D ou pour d'autres types d'emplois.

LES LIEUX RESSOURCES

► Le SCUIO-IP de l'université de Paris 8, salle A 347, 01 49 40 67 15/67 17, horaires lundi et vendredi de 9h30 à 12h30, mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entretiens individuels, relecture de CV et lettre de motivation (le mardi de 10h à 12h et de 15h à 17h), documentation, etc.

► **Réso 8** : ensemble de services et d'accompagnements en ligne pour préparer votre insertion professionnelle (offres d'emploi, documentation/conseils, actualité des forums emploi, etc). Site consultable à partir de votre espace numérique de travail, rubrique « insertion pro ».

► **ABG Intelli'agence**, 239 rue Saint-Martin, 75003 <http://www.intelliagence.fr/> : agence spécialisée dans l'accompagnement des docteurs et doctorants vers l'insertion professionnelle (ateliers collectifs et accompagnement individuel), elle contribue également à la valorisation et à la reconnaissance du doctorat dans le milieu professionnel. Vous pouvez déposer un CV sur son site et consulter des offres d'emploi, de thèses, contrats CIFRE.

► **Adoc Talent management**, <http://www.adoc-tm.com/fr/> : cabinet spécialisé dans le conseil et le recrutement des docteurs¹.

Consultation d'offres d'emploi et d'une étude réalisée sur l'insertion professionnelle des docteurs¹.

► **APEC** (Association pour l'emploi des cadres), <http://www.apec.fr> : sur son site vous trouvez des offres d'emploi, des conseils sur le CV, la rédaction d'une lettre de motivation, des informations sur les secteurs d'activités, les métiers, etc. Vous pouvez également être reçus pour des accompagnements collectifs et

¹ *Compétences et employabilité des docteurs*, B. Durette, M. Fournier, M. Laffon, rapport d'enquête, 31 janvier 2012

personnalisés au sein de leurs agences présentes sur l'ensemble du territoire français.

Une brochure guide dédiée à l'insertion professionnelle des docteurs est disponible au SCUIO-IP.





Liste des doctorats



LISTE DES DOCTORATS

École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED 31)

Doctorat en Architecture

Doctorat en Études de genre

Doctorat en Études de genre + spécialités

Doctorat en Études hispaniques

Doctorat en Études hispaniques – Études de genre

Doctorat en Études italiennes

Doctorat en Études juives et hébraïques

Doctorat en Études portugaises, brésiliennes et d’Afrique lusophone

Doctorat en Histoire et civilisations

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire ancienne

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire médiévale

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire contemporaine

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire moderne

Doctorat en Langues, littératures et études germaniques

Doctorat en Langues et littératures françaises

Doctorat en Langues et littératures françaises – Études du genre

Doctorat en Langues et littératures françaises – spécialité Sémiotique

Doctorat en Langues, littératures et civilisations des pays anglophones

Doctorat en Littérature générale et comparée

Doctorat en Littérature générale et comparée – Études de genre

Doctorat en Philosophie

Doctorat en Philosophie – Études de genre

Doctorat en Psychanalyse

Doctorat en Science politique

Doctorat en Science politique – Études de genre

Doctorat en Sciences de l’éducation

Doctorat en Études de genre nécessitant également une inscription dans une autre discipline, tous les doctorats proposés par l’ED 31 peuvent lui offrir un tel support

École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED 224)

Doctorat en Psychologie

Doctorat en Sciences du Langage

Doctorat en Ergonomie

Doctorat en Sciences de l’Information et de la Communication

Doctorat en Informatique

Doctorat en Mathématiques

Doctorat en Productique - Génie industriel

École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED 159)

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité arts plastiques et photographie

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité images numériques

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité théâtre et danse

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité cinéma et audiovisuel

Doctorat en esthétique, sciences et technologie des arts, spécialité musique

École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)

Doctorat en anthropologie

Doctorat en droit médical

Doctorat en droit privé et sciences criminelles

Doctorat en études de genre

Doctorat en études slaves – spécialité culture et civilisation russe et post-soviétique contemporaine

Doctorat en études urbaines, aménagement et urbanisme

Doctorat en géographie – spécialité géographie humaine et régionale

Doctorat en géographie – spécialité géopolitique

Doctorat en informatique

Doctorat en sciences de gestion

Doctorat en sciences de l'éducation

Doctorat en sciences de l'information et de communication

Doctorat en sciences économiques

Doctorat en sociologie

Infos pratiques



INFOS PRATIQUES

ACC&SS PARIS-NORD (CENTRE DE MOBILITÉ PARIS-NORD)

Depuis 2005-2006, l'Université Paris 8 accueille le Centre de Mobilité Paris Nord (CMPN), lequel a officiellement changé de nom pour « acc&ss Paris-Nord » en 2013

« acc&ss Paris-Nord » est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des doctorants et chercheurs étrangers (doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs, professeurs invités...) de tout laboratoire implanté dans le nord de l'Île-de-France (Seine Saint Denis, Val d'Oise)

Missions : Avant et pendant le séjour en France, « acc&ss Paris-Nord » se met à la disposition des doctorants et chercheurs internationaux et à celle de leur laboratoire d'accueil pour apporter un accompagnement administratif et logistique, destiné tant à préparer l'arrivée du chercheur qu'à lui apporter son soutien tout au long de son séjour : demandes de visa, carte de séjour, recherche d'un logement, système de couverture santé, assurances, ouverture d'un compte en banque, impôts, séjour de la famille, scolarisation des enfants, vie pratique, programme de visites culturelles...

Pour bénéficier de ces services, une inscription sur la base de données « acc&ss Paris-Nord » est demandée au préalable. Pour ce faire, consultez le site internet ci-dessous ou contactez-nous.

Coordonnées :

Courriel : access-parisnord@ciup.fr

Bât A – Salle 2288

Tél. 01 49 40 71 06 ou 01 34 25 72 19

Site web : <http://www.univ-paris8.fr/cmpn/>

Accueil physique et téléphonique

Lundi, jeudi, vendredi : +33 (0)1 49 40 71 06 (Direction de la recherche – Bureau A2288 - Université Paris 8)

Mardi, mercredi : +33 (0)1 34 25 72 19 (Service des relations internationales – Tour des Chênes 3^e étage - Université de Cergy-Pontoise)

En partenariat avec l'Université Paris 8, l'Université Paris 13, l'Université de Cergy-Pontoise, le centre acc&ss Paris-Nord est un service d'accueil délocalisé de la Cité internationale universitaire de Paris (CiUP - <http://www.ciup.fr>) et est soutenu par la région Île-de-France.

CONTACTS UTILES

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Doctorat
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Qualification - Recrutement ATER, Maître de Conférences
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-le-portail-des-candidats-a-la-qualification-et-au-recrutement.html>

Université Paris 8
<http://www.univ-paris8.fr/-RECHERCHE->

Université Paris Lumières
<http://www.u-plum.fr>

Campus Condorcet
<http://www.campus-condorcet.fr>

Maison des sciences de l'homme Paris Nord
<http://www.mshparisnord.fr/>

Labex Arts-H2H
<http://www.labex-arts-h2h.fr/>

ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)
<http://www.abes.fr/>

Le calendrier des lettres et sciences humaines et sociales - Calenda
<http://calenda.org>

Collège de France
<http://www.college-de-france.fr>

Radio thésard France Culture
<http://plus.franceculture.fr/factor...>

Organismes de recherche

CNRS
<http://www.cnrs.fr>

INSERM
<http://www.inserm.fr>

INRA
<http://www.inra.fr/>

IFREMER
<http://www.ifremer.fr/>

INRIA
<http://www-sop.inria.fr/>

INRETS
<http://www.inrets.fr/>

ANR
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

Associations

Association française des anthropologues - AFA
<http://www.afa.msh-paris.fr>

Association française de sociologie - AFS
<http://www.afs-socio.fr/>

Association française de science économique – AFSE
<http://www.afse.fr/gene/main.php>

Association française de science politique
<http://www.afsp.msh-paris.fr/>

Société française de psychologie
<http://www.sfpsy.org/>

Association française des docteurs en droit - AFDD
<http://www.afdd.fr>

Association des jeunes chercheurs du réseau droit sciences et techniques - JC-RDST
<http://www.jc-rdst.org/>

Association nationale recherche et technologie - ANRT - Convention CIFRE
<http://www.anrt.asso.fr/>

Association nationale des docteurs- ANDès
<http://www.andes.asso.fr/>

Association des doctorants CIFRE SHS
<http://adcifreshs.eklablog.com/>

Intelli'agence (Association Bernard Grégory)
<http://www.intelliagence.fr/>

Confédération des jeunes chercheurs - CJC
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
tél : 01 49 40 67 89